

## **DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

\*\_\*\*

Séance ordinaire du : 6 février 2017

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 33

\*\_\*\*

Aujourd'hui le six février deux mille dix-sept à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 30 janvier 2017 (convocation affichée en Mairie en date du 30 janvier 2017) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire

### **PRÉSENTS À LA SÉANCE**

**PRÉSENTS :** Véronique FERREIRA, Maire

Pierre LABORDE, Sylvie CÉSARD-BRUNET, Patrick BLANC, Brigitte GUYONNAUD, Jean-Claude MARSAULT, Sandrine LACAUSSE, Jacques PADIE, Isabelle MAILLE et Michel BRET, Adjoint.

Sylvie-LACOSSE-TERRIN (à partir de 18 heures 55 fin de la présentation du bilan démocratie participative), Matthias SWIERZEWSKI (à partir de 19 heures 40 durant le débat d'orientations budgétaires), Aysel AZIK, Jean-Marie DELUCHE, François GUENET, Christiane DEPALLE, Mélanie BENARD, Christophe JUSSON, Francis JOVER, Danièle LALEMANT, Philippe GALLES, Christian FACIONE, Valérie CARPENTIER, Luc SIBRAC, Patricia DUREAU, Fabienne CASTAING et Louis VERGNEAUD, Conseillers Municipaux.

**EXCUSÉS :** Sylvie-LACOSSE-TERRIN (jusqu'à 18 heures 55 fin de la présentation du bilan  
**REPRESENTÉS** démocratie participative), Matthias SWIERZEWSKI (jusqu'à 19 heures 40 durant le débat d'orientations budgétaires), Virginie JOUVE, Bruno FARÉNAUX, Monique MEDEVILLE, Gilles PENEL, Aurore LAMOTHE.

**ABSENTE :** Nathalie GAUTIER,

**SECRÉTAIRE :** Patricia DUREAU  
**DE SÉANCE**

**LA SÉANCE EST OUVERTE**

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil municipal.

Madame le Maire propose à Madame Patricia DUREAU d'être Secrétaire de séance, laquelle accepte, puis énumère les pouvoirs en sa possession :

- ✓ Madame Sylvie LACOSSE-TERRIN à Madame Brigitte GUYONNAUD (jusqu'à la fin de la présentation du bilan démocratie participative),
- ✓ Madame Aurore LAMOTHE à Madame Sylvie CÉSARD-BRUNET,
- ✓ Monsieur Bruno FARÉLIAUX à Monsieur Jean-Marie DELUCHE,
- ✓ Madame Monique MÉDEVILLE à Monsieur Patrick BLANC,
- ✓ Monsieur Gilles PENEL à Monsieur Jacques PADIE,
- ✓ Madame Virginie JOUVE à Madame Véronique FERREIRA.

En préambule, Madame le Maire se félicite du développement de l'atelier de cuisine nomade appelé « Resto'Starter ». Il s'installe rue de la République, mais également à Otellia qui a pris la relève de cette restauration.

Par ailleurs, elle ajoute que la Ville de Blanquefort avait déposé un recours contre l'extension de quatre salles du Mégarama Le Pian. Ce recours était commun à cinq communes dont Blanquefort, Eysines, Saint-Médard en Jalles, Lesparre et Pauillac. En août dernier, la Commission départementale avait donné un accord pour l'extension de ces quatre salles. Le recours avait pour but de dénoncer la baisse de fréquentation dans les cinémas de proximité de ces communes depuis l'arrivée des six salles du Mégarama.

De plus, en 2018, un cinéma s'installera sur les Bassins à flot avec treize salles. Le cinéma de Blanquefort serait ainsi à douze minutes du Mégarama et à 18 minutes du futur cinéma des Bassins à flot. Ces villes ont investi dans des rénovations, à l'instar de Blanquefort qui a investi 2,5 millions d'euros dans la rénovation du pôle culturel et de la grande salle de cinéma. Des efforts sur la médiation et la diversité culturelles ont été menés, en particulier avec la moitié de la programmation en art et essai. Or, le Mégarama Le Pian avait signalé son intention d'aller également vers ce marché des films d'art et essai sortant dans plus de 150 salles.

Les arguments du recours ont été exposés lundi dernier à la Commission nationale qui a refusé l'installation des quatre salles supplémentaires du Mégarama.

Enfin, Madame le Maire s'inquiète de la situation de FORD. Les volumes produits et annoncés pour 2017 constituant l'activité du site de Blanquefort sont systématiquement en diminution et inférieurs à ceux prévus lors de la signature de l'accord-cadre en 2011. De plus, la production de la 6F35 s'arrêtera fin 2018. Depuis septembre 2015, les pouvoirs publics, via les comités de suivi et les syndicats, demandent à FORD un plan de stratégie industrielle afin de remplacer ce modèle.

Madame le Maire déplore l'annonce très vague concernant une autre boîte de vitesse, la 6F15, déjà produite ailleurs dans le monde, ce qui pose la question de la compétitivité du site de Blanquefort sur cette fabrication. De même, les autres productions du site sont condamnées dans les années 2018-2019-2020, sans remplacement envisagé. Une intersyndicale a alerté les pouvoirs publics en janvier dernier. Une rencontre s'est effectuée à la Préfecture. Une demande au Gouvernement a été effectuée par la Députée Pascale GOT lors d'une question orale. Les pouvoirs publics devraient rencontrer des représentants de FORD jeudi prochain. Une rencontre

au niveau national se déroulera en février. Un Comité de suivi se réunira le 9 mars 2017. Elle espère obtenir ainsi des réponses plus concrètes. Elle rappelle que 960 salariés sont concernés.

- Isabelle MAILLÉ ajoute que le combat pour préserver le cinéma a été rude. Au nom du Conseil Municipal, elle remercie Madame le Maire pour son action de défense du cinéma de proximité.

### **Adoption du procès-verbal du 28 novembre 2016**

- Luc SIBRAC émet une remarque sur l'orthographe du nom Rabiller, écrit Rabier dans le procès-verbal. Il vérifiera l'orthographe exacte de ce nom. Il ajoute que Monsieur Rabiller a été secrétaire de Mairie pendant plus de vingt ans.

*En l'absence d'autres remarques, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.*

### **RAPPORTEUR : Sandrine LACAUSSE**

#### **Pour information : BILAN DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE 2016**

- Sandrine LACAUSSE explique que la participation des Blanquefortais à la vie de la cité est un enjeu majeur pour la municipalité qui a la volonté politique d'impliquer chaque habitant dans les projets municipaux et de maintenir une dynamique autour de ces outils participatifs. Ainsi, les balades urbaines de visites de chantier sur de futurs projets permettent aux riverains, et à toute personne intéressée, de rencontrer les porteurs de projets et de discuter avec eux afin d'imaginer le futur lieu, tout en permettant aux porteurs de projet de prendre en compte les remarques émises. Les aménageurs des projets d'habitat collectif sont incités à procéder à cette balade urbaine qui reste néanmoins non obligatoire. Par exemple, la visite du chantier à la Vacherie a été organisée avec une comédienne et a permis à chacun d'imaginer ce futur lieu dans un bon esprit.

Le second volet important de ce bilan concerne les réunions d'information et les rencontres informelles. Les réunions d'information peuvent s'adresser à tout public, à l'instar de la réunion sur l'extinction de l'éclairage nocturne. D'autres réunions d'information sont plus ciblées. Ainsi, une rencontre avec les chefs d'entreprise de la zone industrielle TBM et la Métropole s'est déroulée afin de prendre connaissance du futur réseau Tram et pour présenter les avantages envisagés pour les salariés afin de valoriser ce nouveau mode de transport. Des rencontres informelles peuvent avoir lieu autour d'apéritifs conviviaux durant lesquels les habitants peuvent rencontrer Madame le Maire, ou de manière plus formelle lors des permanences. Tous les élus rencontrent les habitants qui le souhaitent. Une réflexion a été menée avec l'équipe municipale sur un nouveau mode d'ouverture vers les habitants. En 2017, une permanence des élus sera testée sans rendez-vous afin de permettre aux habitants de rencontrer leurs élus tous les quinze jours.

Les conseils de quartiers sont un autre outil de démocratie participative. Madame LACAUSSE rappelle qu'il s'agit de rencontres mensuelles organisées dans les quartiers. La Ville a été découpée en quatre. Les conseils de quartier de Majolinas et de Caychac sont actifs. Ils

agissent dans l'intérêt général sur leur quartier sur des sujets classiques comme la voirie, les transports ou le bien-vivre ensemble. Ils peuvent aussi intervenir sur des sujets plus globaux. Ainsi, en 2016, ces deux quartiers ont débattu du Tram, de la mutualisation et de la loi ADAPT. De plus, ces conseils de quartiers sont conviviaux. Caychac organise, par exemple, le traditionnel feu de la Saint-Jean et le troc de jardin. Une nouvelle formule a été testée en 2016 en organisant ce troc dans une école afin d'attirer les parents d'élèves et de nouveaux participants. Majolinas organise, depuis deux ans, un pot de rentrée pour accueillir les nouveaux habitants du quartier. Ce quartier propose aussi une soirée annuelle qui rencontre un grand succès. En 2016, elle s'est déroulée sur le thème des fleurs. Cette année, elle se tiendra le 24 mars sur le thème « noir et blanc ». Cette soirée permet de discuter de manière conviviale de tous les sujets. Elle indique qu'il n'est pas évident de faire vivre un conseil de quartier. Ils rencontrent quelques difficultés de participation. L'assemblée générale de Majolinas s'est déroulée la semaine dernière et celle de Caychac aura lieu vendredi prochain. Elle remercie les participants qui s'impliquent dans l'intérêt général en mobilisant tous les bénévoles.

Sandrine LACAUSSE évoque ensuite le labo citoyen qui est un nouvel outil créé fin 2015. Le principe est d'attirer l'attention des habitants, des représentants d'association et des conseils de quartier sur un sujet choisi par la municipalité. Cette année, il leur a été proposé de travailler sur l'Agenda 21. Ils ont élaboré des propositions qui ont été débattues lors d'une séance de restitution auprès du labo citoyen. Certaines actions seront mises en place en 2017 comme l'éclairage nocturne. Ce travail de réflexion collective permet l'émergence d'idées. Lors de la dernière séance, les participants ont souhaité conserver ce thème de l'Agenda 21 afin de l'approfondir davantage. En 2016, ils ont travaillé sur huit sujets comme le cadre de vie, les transports ou le lien social. La trentaine de participants reconnaît que ce travail est très enrichissant même s'il est parfois difficile. Un nouvel appel à volontaires sera lancé prochainement afin de compléter ce groupe. Elle ajoute que la municipalité s'est engagée à leur donner un retour sur leurs propositions. Le rapport mentionne également toutes les actions obligatoires qui fonctionnent bien.

- oOo -

Madame le Maire indique que bilan sur la démocratie participative n'est pas soumis au vote. Elle remercie Madame LACAUSSE et ouvre le débat.

- Luc SIBRAC remercie pour la présentation de ce document. Il ajoute qu'il s'agit d'une première dans la vie du Conseil municipal, car cette présentation n'est pas obligatoire. Il souligne toutefois une dichotomie entre les rencontres avec les Blanquefortais et cette présentation un peu idyllique. Ainsi, lors de la balade urbaine concernant le projet « Ilots gare 2 », il a rencontré des riverains qui avaient l'impression de ne pas avoir été consultés et qui, résignés, pensaient que les décisions finales étaient déjà prises.

Par ailleurs, s'il se félicite du principe du labo citoyen, il pense que le mode de fonctionnement n'est pas aussi démocratique qu'il pourrait l'être. Par exemple, les élus d'opposition n'ont pas reçu les propositions émises par le labo citoyen malgré leur demande en commission réunie. Il demande, qu'à l'avenir, ils en soient informés dans un souci de transparence et de démocratie ou qu'un élu participe au compte-rendu de ce labo citoyen. De plus, à l'instar de certains candidats non choisis, il s'étonne que le tirage au sort ne s'effectue pas en leur présence. Il demande que les candidats ainsi qu'un élu de l'opposition puissent assister à ce tirage au sort.

Enfin, il considère particulièrement choquant que le règlement demande aux participants du labo citoyen de ne communiquer en aucun cas à l'extérieur sur les projets ou les travaux du labo. Cette mesure lui semble en contradiction avec la présentation idyllique et transparente qui a été faite.

- Brigitte GUYONNAUD revient sur une expérience lancée lors de la Semaine bleue en octobre 2016 pour l'évaluation de la politique sociale sénior. Un appel à candidatures a été annoncé dans le journal municipal. Le tirage au sort des candidats s'est déroulé devant tout le monde. Elle remercie les citoyens qui se sont associés à cette démarche relativement chronophage. Ce groupe est également composé d'institutionnels, d'élus et de membres du CCAS. Ils ont réexaminé tous les services à la personne dans tous les établissements de la commune œuvrant sur la politique sociale sénior. Ils ont également écouté les besoins des participants afin de se mettre en conformité avec la loi d'adaptation de la société au vieillissement. Ce travail prendra du temps, mais il est nécessaire. Il en est actuellement à sa seconde phase avec le comité technique. Les résultats seront présentés dès que ce travail sera terminé.

- Sandrine LACAUSSADE revient sur le labo citoyen. Elle rappelle qu'après avoir discuté avec le groupe concernant son mode de fonctionnement, il a notamment été défini un tirage au sort public afin de lever toute ambiguïté. Elle souligne qu'il n'existe aucune interdiction de communiquer sur les travaux du groupe du labo citoyen. Au contraire, l'objectif est que chacun puisse en discuter avec l'association ou le conseil de quartier qu'il représente pour enrichir les réflexions. Toutefois, une diffusion brute des fiches de propositions n'est pas forcément pertinente, car elles ne mentionnent pas le contexte expliqué oralement.

- Concernant la balade urbaine, Patrick BLANC indique qu'elle est imposée par la Ville aux promoteurs et aux constructeurs avant de déposer leur permis de construire afin qu'ils puissent exposer leur projet aux riverains les plus proches. Il remercie Monsieur SIBRAC de l'avoir informé du mécontentement de certains riverains. Toutefois, il en avait déjà connaissance. Pour la prochaine balade urbaine, il l'invite à se rapprocher du propriétaire foncier qui a vendu son terrain au promoteur afin de lui demander son opinion sur l'urbanisme de la Ville. Il devrait être lui aussi fort peu satisfait de la Mairie qui empêche une densité trop forte des constructions. Il compte sur Monsieur SIBRAC pour lui faire remonter les doléances.

- Jean-Claude MARSAULT ajoute qu'il a participé à bon nombre de ces balades urbaines. Il les a beaucoup appréciées, car elles permettent d'être en contact avec le terrain et d'obtenir des explications très techniques. Il lui est aussi agréable de pouvoir rencontrer toutes ces familles qui participent et apprécient les conseils et les informations apportés durant ces balades. Il invite Monsieur SIBRAC à y participer plus souvent.

- Luc SIBRAC regrette de ne pouvoir se rendre plus souvent à ces balades et n'en conteste pas le principe. Il a simplement partagé quelques remarques. Il a le sentiment que le terrain du projet de l'îlot gare 2 appartient à Bordeaux Métropole.

- Jean-Claude MARSAULT précise que la Mairie et trois riverains en sont propriétaires.

- Luc SIBRAC ne conteste pas que l'objectif des promoteurs est de gagner de l'argent. Toutefois, il se préoccupe d'abord des Blanquefortais. Selon lui, ce bilan n'est pas perçu aussi positivement

de la part des Blanquefortais. Il convient que la commune se bat contre les promoteurs, néanmoins, le retour attendu par les Blanquefortais sur certains projets n'est pas efficient, notamment sur la Pinède.

- Patricia DUREAU a participé à la dernière balade urbaine. Elle explique que même si cette balade a été très technique, de nombreux éléments de compréhension lui ont été apportés. Elle s'étonne de la faible mobilisation de la part des Blanquefortais, et rappelle qu'avant de critiquer, il convient de participer à ces balades dont la communication est effectuée en amont. La démocratie consiste aussi à venir discuter en direct avec les techniciens et les élus, c'est pourquoi elle incite les Blanquefortais à y participer et à poser des questions.

- Patrick BLANC conclut que tout le monde ne peut pas être satisfait. Il remercie Madame DUREAU. Il ajoute que, plus les Blanquefortais rencontreront les élus, plus ceux-ci seront informés de leurs idées.

- Luc SIBRAC en convient. Pour autant, il se remémore certaines réunions où les personnes présentes n'étaient pas satisfaites des propos tenus par la Mairie et les promoteurs. Il ne ressent pas ce côté bucolique des réunions auxquelles il assiste.

- Pierre LABORDE ne comprend pas les reproches de Monsieur SIBRAC. Il reconnaît que tout le monde ne peut pas être satisfait, mais il s'interroge sur les motifs de leur insatisfaction.

- Madame le Maire rappelle que le débat concerne le rapport sur la démocratie participative. Elle propose de consacrer un thème spécial sur le sujet de l'insatisfaction. La démocratie participative est très compliquée en raison de la multitude des dispositifs. Elle remercie Madame LACAUSSE pour ce rapport qui montre la politique volontariste de la commune. La démocratie participative suppose un apprentissage. Les participants à ces réunions ont tous envie de défendre l'intérêt général. Cependant, il est parfois possible de se laisser embrigader par son intérêt particulier. Elle constate que le Conseil de quartier de Majolinas de vendredi dernier a réuni beaucoup de monde. Elle espère qu'il en sera de même pour celui de Caychac. Le labo citoyen a réuni des retraités, des personnes en activité ou en recherche d'emploi. Elles ont accepté de consacrer du temps à cet outil. Il existera toujours des mécontents. Toutefois, l'intérêt de la démocratie participative est de proposer des idées constructives et de ne pas être dans la déconstruction totale. Globalement, il est toujours possible de trouver des personnes pour discuter dans les différentes instances. Toutes les améliorations sont à mettre en place, car il est important de pouvoir faire des tests.

*L'assemblée prend acte de ce rapport d'activité.*

## **RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET**

### **Affaire n° 17-001 : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

Madame le Maire explique qu'il s'agit des grandes directions budgétaires pour 2017 et les années suivantes.

- Sylvie CÉSARD-BRUNET communique d'abord quelques éléments de contexte économique national. Selon l'INSEE, la croissance était de 1,2 % en 2016. Une prévision prudente est équivalente pour 2017. Elle rappelle qu'elle a été de 0,5 % entre 2012 et 2014. L'inflation était de 0,3 % en 2016. Une augmentation de plus de 1 % est envisagée en 2017. Le déficit devrait donc repasser sous le seuil de 3 %. La dette publique devrait commencer à descendre et à se rapprocher doucement des 96 %.

Concernant les finances locales, les dépenses de fonctionnement des communes et de leur groupement ont connu en 2016 une augmentation modérée de 0,8 %. Toutefois, l'effet ciseaux apparaît, car la croissance des recettes n'a été que de 0,3 %. Les dépenses d'équipement restent encore à un niveau très bas. Le bloc communal aura particulièrement apporté son obole aux efforts de redressement des finances publiques, car il aura contribué en 2016 à hauteur de 2,1 milliards d'euros sur les 3,7 milliards d'euros prévus au total.

Pour Blanquefort, 2017 sera la seconde année de transition budgétaire avec la deuxième phase de mutualisation qui modifie de nouveau les périmètres du budget. Ce budget mentionne une nouvelle diminution des recettes de fonctionnement qui s'inscrit toujours dans la baisse des dotations de l'État. La DGF continue donc son affaissement débuté en 2014 et s'élèverait en 2017 à 317 %. Elle aura donc diminué de 57 % en 2017 et de 40 % en 2016.

La dotation forfaitaire de Blanquefort est impactée par tous les principes de péréquation. De plus, la péréquation horizontale prélevant une partie des ressources pour les mettre à disposition des communes les moins favorisées continue d'augmenter. Ainsi, l'avenir reste plus qu'incertain sur le désengagement de l'État. Le législateur devra faire la lumière sur ces questions dans les mois à venir.

En 2017, les services supports (RH, finances, juridique, commandes publiques, informatique et les agents en charge de l'entretien des stades) seront mutualisés. L'attribution de compensation diminuera donc de 1,37 million d'euros. Cette diminution sera toutefois pondérée de 100 000 euros par le re-calcul du forfait de 15 à 3 % avec le transfert des services supports.

Concernant la non-augmentation des taux communaux d'imposition, Madame CÉSARD-BRUNET indique que les valeurs locatives de la Loi de finances de 2017 n'augmenteront que de 0,4 %, soit la plus faible revalorisation. Blanquefort se situe au quatrième rang des taux les plus bas et a même gagné deux places sur la période de référence sur la taxe foncière, et quatre places pour la taxe d'habitation. Les engagements politiques de maintenir un faible taux d'imposition sont donc respectés.

Les autres recettes ne connaîtront pas d'évolutions particulières. La municipalité continuera d'appliquer une politique tarifaire modérée et adaptée sur le principe de l'équité sociale.

Les dépenses de fonctionnement stabilisées hors de la mutualisation seront en diminution. Toutefois, à périmètre constant, cette baisse ne sera qu'apparente. En effet, la lettre de cadrage 2017 propose un maintien sur les charges à caractère général et des subventions. Cette mesure a été possible grâce à tous les efforts fournis par les services. Pour autant, afin de rester dans une logique de dynamique et dans l'objectif d'écouter les Blanquefortais, de nouveaux projets seront menés et d'autres seront renforcés.

Ainsi, la question du tri sélectif a été finalisée dans les restaurants scolaires. Il avait déjà été proposé aux enfants de participer et de comprendre la notion du gaspillage alimentaire à travers un tri. Ce projet sera finalisé en proposant à un professionnel de venir récupérer les denrées alimentaires qui pourraient être utilisées sous la forme de compost. La question de l'extinction de l'éclairage public sera également abordée afin de lutter contre la pollution lumineuse. D'autres projets seront menés comme la réactualisation du plan de gestion de Tanaïs et l'organisation du nouveau festival nature sous la forme d'une biennale.

Concernant les actions de solidarité, les nouveaux locaux de la Passerelle seront aménagés en centre-ville. Une subvention sera également versée au CCAS afin de lui permettre de rénover davantage d'appartements en 2017, en attendant la mise en place d'un nouveau projet de résidence pour les personnes âgées.

Des actions seront menées en faveur du bien-vivre collectif avec la réalisation d'un diagnostic technique sur l'ensemble des bâtiments communaux. Ce diagnostic permettra d'identifier de manière plus fine des priorités dans les travaux récurrents sur l'amélioration ou le maintien des bâtiments. Le centre-ville sera valorisé par une augmentation des crédits pour les illuminations de Noël. Le Parc de Majolan et le site de la Vacherie seront également valorisés par de nouveaux événements proposés tout au long de l'année. Des actions seront également menées en faveur de la culture avec le soutien au cinéma Art et Essai Les Colonnes dans le cadre de la DSP. Des dispositifs d'éducation à l'image seront renouvelés de même que les actions en faveur de la lecture pour les tous petits.

La Ville de Blanquefort continuera d'apporter son soutien aux associations. Elle proposera aussi un accompagnement financier aux clubs d'entreprise de Bordeaux-Atlantique. Suite à une proposition des Assises de la vie associative, le bénévolat sera valorisé avec la création d'une semaine de la vie associative.

Concernant la politique RH, la Ville connaît une diminution des effectifs qui s'effectue au-delà de la mutualisation. Ainsi, 45 agents ont été mutualisés en 2016 et 22 le seront en 2017. Les effectifs permanents s'établissent donc à 405 personnes. La municipalité souhaite pérenniser la situation des agents contractuels par des mises en stage. Toutefois, la Ville n'a pas choisi systématiquement de remplacer poste par poste les départs en retraite. Elle tente de redéployer les missions lorsque cela est possible. Les remplacements de courte durée sont finement évalués au regard des contraintes réglementaires et de la qualité de service. La Ville souhaite conserver l'option de recrutement potentiel sur des postes spécifiques qui répondent à une commande sans s'enfermer dans une logique purement comptable.



Le budget 2017 permettra d'intégrer les rémunérations liées aux agents transférés, soit une diminution de 10,34 %. Malgré des évolutions réglementaires importantes en 2016 et qui se poursuivront en 2017, la masse salariale a diminué de 1,19 % à périmètre constant. De nouvelles évolutions réglementaires sont prévues en 2017. Elles seront relativement onéreuses, en plus de la rigidité des dépenses liées à l'évolution naturelle des charges structurelles de personnel (GVT).

La mise en place du PPCR (Protocole de modernisation des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations) est un nouveau dispositif réglementaire. Il propose une revalorisation des indices et des carrières. Le point d'indice sera également revalorisé. Le RIFSEEP (Règlement Indemnitaire qui tient compte de la Fonction, des Suggestions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) propose une refonte du système des primes et la prise en compte du poste occupé.

En 2017, les objectifs d'évolution des frais de personnels, hors mutualisation, seront fixés à 2 %. Les avantages en nature seront soumis au débat. La Ville ne propose plus que deux types d'avantages : un véhicule de fonction pour un agent et la gratuité des repas dans le cadre de l'obligation de service, soit 47 agents pour un montant d'environ 27 196 euros.

La collectivité a entamé un travail de réflexion et de dialogue sur la question des 1 607 heures. La municipalité recense un déficit de 60 heures qui devra être résorbé au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

L'effet ciseau, arrêté en 2015, a repris en 2016 avec des charges de fonctionnement progressant plus rapidement que l'évolution des produits. L'effort fiscal consenti a permis d'absorber en partie le choc des diminutions de recettes, sans toucher aux fondamentaux du service public tout en engageant de nouveaux projets. L'amendement des recettes exceptionnelles permet aujourd'hui de proposer un plan pluriannuel d'investissements ambitieux d'un montant de 25 millions d'euros jusqu'en 2020. Ces masses pourront évoluer au regard de l'avancement des projets votés et des réalisations effectives.

Ce plan s'articule autour de grandes thématiques :

- le sport, avec une enveloppe de 5 millions d'euros pour la poursuite de la rénovation des vestiaires de Brion, la création de la base nautique de Padouens, la rénovation des vestiaires du stade Émile Miart et des tennis couverts, un projet sur le tir à l'arc et une aire de fitness ;
- le scolaire et le périscolaire, avec des travaux de rénovation importants sur certains bâtiments vieillissants ;
- la vie associative, notamment la fin du chantier de la Vacherie et la reconstruction des salles d'intérêt collectif ;
- l'aménagement paysager et de l'espace public, avec l'extension du cimetière, l'aménagement du centre-ville et les travaux d'enfouissement, mais aussi l'accessibilité des bâtiments et des espaces verts aux personnes à mobilité réduite.

Des pré-programmes seront menés en 2017 pour la rénovation de la piscine municipale, du Château de Fongravey et de la zone de tir à l'arc. Dans le budget primitif intégrant les résultats de

l'exercice passé, la section d'investissement sera votée en suréquilibre.

En 2016, au regard des taux d'intérêt très bas, la Ville a mis en œuvre le remboursement anticipé de deux prêts souscrits. Les taux ont évolué de 3 % à 1,15 % et de 4,67 % à 1,26 %, ce qui permet un gain de 225 000 euros d'intérêts sur la durée restante des deux prêts qui sera impactée sur le fonctionnement. Au 31 décembre 2016, l'encours de la dette était de 3 850 593,73 euros. L'encours par habitant est de 239,70 euros, alors que la moyenne de la strate en 2015 était de 994 euros par habitant. La durée résiduelle de la dette est de 5,6 ans. La capacité de désendettement est de 1,4 an. La dette est toujours composée de prêts à taux fixes. Aucun produit n'est risqué. En 2017, il sera proposé le remboursement anticipé de deux prêts afin d'accélérer le désendettement et d'utiliser les excédents disponibles.

En conclusion, Madame CÉSARD-BRUNET rappelle que l'objectif de fiscalité est de conforter la position de la Ville dans le palmarès des villes les moins imposées. La municipalité souhaite poursuivre une politique de tarification sociale favorable aux Blanquefortais et continuer à embellir la ville en proposant des équipements de qualité adaptés aux attentes des concitoyens à travers un PPI dynamique de 25 millions d'euros. La municipalité souhaite également assurer un autofinancement des investissements sans recourir à l'emprunt et accélérer le désendettement de la commune.

- oOo -

Madame le Maire remercie les services et Madame CÉSARD-BRUNET pour l'élaboration de ce programme budgétaire. Elle ouvre le débat.

- Jacques PADIE constate, à travers ce rapport budgétaire, l'étendue de la problématique de l'argent public dans ce pays. Dans toutes les instances politiques qu'il côtoie, il est réaffirmé avec force que le Trésor Public s'épuise. Le choix serait donc des économies à toutes les strates en mettant en cause ouvertement ou de façon insidieuse les services publics et le coût de la fonction publique. Pourtant, la fraude fiscale pose une fois de plus le problème non résolu des paradis fiscaux. Il est évoqué avec contritions, chuchotements et compassion par les mêmes qui lèvent les yeux au ciel avec impuissance. De l'avis des experts les plus crédibles, cette fraude s'établirait à 80 milliards d'euros en France, et 1 000 milliards d'euros pour la zone européenne.

Jacques PADIE souligne que s'attaquer fermement à cette problématique est un devoir, car, sinon la démocratie sera menacée. Il indique que certains préconisent d'ailleurs la tenue d'une COP de l'évasion fiscale. Il remarque qu'elle devient vitale, car les conséquences de ce grand détournement menacent les sociétés aussi sûrement que le dérèglement climatique. Les effets se ressentent à l'échelle des communes sommées d'économiser, d'externaliser ou de se regrouper en communautés de communes ou en métropoles. En tant que représentant élu par la population, il indique qu'il ne sera pas possible de tenir longtemps ce qui fait le tissu essentiel de la solidarité et du vivre ensemble sans protéger les services publics qui sont le bien commun de tous ceux qui souffrent de l'austérité. Il ne peut s'empêcher de penser à Louis XVI, constatant avec l'impuissance sociologique et culturelle de son temps, l'enrichissement et les privilèges de la noblesse alors que le pays entier souffrait. Cette contradiction sera justement résolue à l'époque révolutionnaire par la création du Trésor Public. Il ajoute que le regretté Pierre Desproges, lorsqu'il écrivait à son percepteur, commençait toujours ses lettres par « Mon trésor », formule

vraie et savoureuse pour inciter à se l'approprier et à défendre ce qui fait du sens, ce qui se partage pour le bien commun et l'intérêt général.

- Luc SIBRAC précise que ses propos seront davantage blanquefortais. Il regrette que les tableaux présentés en séance n'aient pas été communiqués au préalable. Un Débat d'Orientations Budgétaires nécessite, avant tout, des chiffres. Même s'il est salubre que les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, il rappelle que la commune pourrait être encore moins imposée si elle n'avait pas procédé à une augmentation de 6 % en 2014. La commune de Blanquefort avait la possibilité financière de ne pas procéder à cette augmentation.

Il ajoute que Blanquefort peut avoir un plan d'investissements ambitieux sans avoir recours à l'emprunt grâce à la vente de la SEMI. Par conséquent ce PPI n'est pas héroïque. Il s'interroge sur la dépense de ces 25 millions d'euros avant la fin du mandat, car il ne dispose pas des détails. Il souhaite des précisions sur ces projets.

Par ailleurs, il s'étonne que Madame le Maire n'ait pas évoqué l'affaire du CESI. Il demande si les 300 000 euros alloués aux travaux de l'école du bourg représentent les travaux de l'aménagement du CESI. Il souhaite exprimer la position de son groupe sur ce sujet qui considère que le départ du CESI est très regrettable pour Blanquefort. Il indique que l'opposition municipale n'a pas été informée convenablement depuis le début de cette affaire. De plus, le départ du CESI et les travaux de l'école du bourg sont deux sujets distincts. Le départ du CESI est inéluctable. Pour Monsieur SIBRAC, il est démagogique de faire porter l'entière responsabilité de ce départ au report d'un an des travaux de l'école du bourg.

- Madame le Maire s'indigne fermement des propos de Monsieur SIBRAC. Elle rappelle que, dès que le problème du CESI a été posé, elle a rencontré l'opposition. Elle a organisé une commission réunie puis elle a formulé une réponse par écrit. Elle déplore le sous-entendu selon lequel elle aurait demandé au CESI de partir. Or, la réalité est tout autre. Elle indique au groupe « Blanquefort au cœur » qu'il se trompe s'il pense qu'elle a demandé au CESI de partir. Il convient d'éviter les mensonges. Elle souligne que la direction nationale du CESI a pris la décision en juin 2015 de partir de Blanquefort pour Bordeaux. Leur départ est inéluctable. Bien sûr, elle regrette cette décision. Elle met en garde contre ces insinuations. Elle souligne que le débat sur le CESI est clos. Elle a le sentiment d'être attaquée personnellement.

- Patrick BLANC note que, depuis 2014, la Ville est passée de la sixième position à la quatrième position sur le foncier bâti et de la dixième à la quatrième position sur la taxe d'habitation, avec un pourcentage d'augmentation le plus faible par rapport à toutes les autres communes. Il s'en félicite et rappelle qu'en 2020, le Conseil municipal n'aura plus de dettes alors que la municipalité va rénover entièrement l'école, agrandir le cimetière, rénover le Château de Breillan et réaménager les équipements sportifs. Il approuve ce programme pour les trois années à venir.

Par ailleurs, il rappelle à l'opposition qu'au préalable d'une commission réunie, les élus reçoivent toutes les délibérations qui seront présentées au conseil municipal. Durant cette commission réunie, les directeurs font l'effort d'expliquer toutes les délibérations, en incluant les chiffres, à tous les élus présents. Il lui semble évident que, pour faire avancer le débat sainement dans une commune, il est indispensable de poser des questions au cours de ces instances. Or, aucune question n'a été posée sur le budget lors de cette commission.

- Brigitte GUYONNAUD se réjouit de l'engagement de la commune dans la solidarité à travers les tarifs sociaux, l'accompagnement de la Passerelle, le maintien du budget du CCAS et l'accompagnement à la rénovation de certains appartements de ce qui était appelé auparavant RPA. Elle est ravie de cette continuité qui ne se dément pas, et remercie à nouveau Madame le Maire.

- Luc SIBRAC souligne que, sans la vente de 18 millions d'euros de la SEMI, la municipalité aurait dû recourir à l'emprunt. L'absence de recours au crédit n'est donc pas un exploit. La prochaine municipalité devra néanmoins recourir à l'emprunt si elle veut continuer à investir.

Par ailleurs, sans ajouter à la polémique, il maintient que l'opposition n'a pas été informée, de façon transparente, sur la décision de la municipalité d'expulser le CESI. Il s'étonne que Madame le Maire soit sur la défensive sur ce sujet. Il rappelle que, lors d'un Conseil municipal de novembre 2015, il a appris que le CESI quitterait Blanquefort. Il avait alors demandé si tout avait été fait pour le retenir. Monsieur SIBRAC reproche à la municipalité de ne pas avoir essayé de le retenir. Il pense que le CESI a décidé de partir, car la municipalité n'a pas exploré toutes les possibilités pour le retenir. Il demande si le CESI n'avait pas émis une proposition afin de rester sur la commune. Le CESI avait un problème d'agrandissement. Il considère que tout n'a pas été fait pour retenir le CESI.

- Patricia DUREAU ne comprend pas cette polémique. Elle rappelle que le CESI a eu la volonté de partir. Il quitte la ville pour une question de notoriété. Il préfère être à Bordeaux. Elle rappelle que l'opposition a été reçue par Madame le Maire. La commission réunie a été longue et a permis d'obtenir toutes les explications nécessaires. Madame DUREAU indique qu'il n'est pas possible de retenir un organisme qui le ne souhaite pas et trouve ce débat est malsain.

- Matthias SWIERZEWSKI rappelle que la municipalité et Madame le Maire ont tout fait pour faciliter l'accueil des élèves malgré la contrainte du départ du CESI. Le bail d'occupation a été adapté à l'organisme qui avait annoncé son départ. Ce départ a surpris la municipalité qui a été à l'écoute du CESI dès le début. Monsieur SWIERZEWSKI dit qu'il est regrettable de prêter de telles intentions alors que tout a été fait pour obtenir un dialogue constructif avec le CESI.

- Luc SIBRAC ne retire pas ses propos. Il souligne que la Ville souhaitait expulser le CESI. Il rappelle que Madame le Maire ne l'a pas démenti.

- Madame le Maire indique que les propos de Monsieur SIBRAC concernant la position de « Blanquefort au cœur » sont erronés et déplore que les services soient traités de menteurs. Elle rappelle qu'en janvier 2015, la direction locale du CESI a formulé le besoin d'agrandir son établissement et a proposé que la municipalité vende le terrain sur lequel ils étaient installés, laissant entendre qu'il connaissait un acheteur potentiel. Suite à une succession de réunions, les services ont sollicité France Domaines afin d'évaluer le montant de cette transaction et ont communiqué le prix du terrain à l'investisseur. En mai 2015, la direction nationale du CESI a écrit à la municipalité pour l'informer, de manière claire et définitive, qu'elle souhaitait que l'établissement de Blanquefort soit transféré à Bordeaux pour des questions de notoriété. Le directeur local du CESI était désolé de cette décision qui n'était pas de son fait. Ainsi, dire que la municipalité n'a pas tout fait pour retenir le CESI s'apparente à du mensonge.

Concernant le Débat d'Orientations Budgétaires, elle indique que le contexte général est indéniable. En 2013, la Ville recevait 1,9 million d'euros de DGF contre 317 000 euros en 2017. La loi de finances publiques a toutefois assoupli ce qui avait été initialement envisagé. La perte cumulée entre 2013 et 2017 est de 3,6 millions d'euros. Elle a été absorbée. Elle entend les candidats à la présidentielle qui annoncent que les prochaines économies s'élèveront à 100 milliards d'euros, engendrant des questions de proximité. Il est évident que les futurs législateurs porteront une responsabilité budgétaire sur la question des économies en France.

Par ailleurs, le budget envisagé ne sera pas facilement comparable en raison de la mutualisation, notamment sur le volet des ressources humaines. La mutualisation des services supports, engagée depuis quelques semaines, a aussi une conséquence financière qu'il convient de prendre en compte. Sans cette mutualisation, le forfait était de 15 %. Avec la mutualisation des services supports, le forfait passe à 3 %, soit une économie potentielle de 100 000 euros. Certes, la Ville a vendu le SEMI et dispose de la capacité à investir tout en se désendettant. Elle indique que cette diminution de l'encours de dettes est antérieure à cette vente.

Enfin, une fiscalité basse sera maintenue. L'effet ciseau reprendra très légèrement cette année. Elle pense qu'il est totalement démagogique de dire que, sans l'effort fiscal demandé, il aurait été possible de maintenir les services en régie et la tarification municipale et sociale. Il convient aussi de regarder le plan pluriannuel de fonctionnement qui permet de maintenir la question des services et de continuer à avoir une capacité d'autofinancement suffisante. Elle se félicite que le budget présenté soit sain. Cette discussion reprendra lors du vote du budget.

*L'assemblée prend acte de ces orientations budgétaires.*

## **RAPPORTEUR : Sylvie CESARD-BRUNET**

### **Affaire n° 17-002 : ATTRIBUTION DE COMPENSATION INVESTISSEMENT - MISE EN PLACE – AUTORISATION – DÉCISION**

Madame CÉSARD-BRUNET indique que l'attribution de compensation avait pour objectif d'assurer la neutralité financière et budgétaire du passage en taxe professionnelle unique. Elle s'inscrivait donc obligatoirement sur la section de fonctionnement. À ce jour, dans le cadre des transferts de charges dans les EPCI, elle est donc amputée afin de transférer ces charges. Le transfert concerne des personnes et des moyens pour mettre en œuvre le service public (bâtiments, matériels roulants ou informatiques). Ces dépenses étaient compensées sur la section de fonctionnement. Or, cette mesure dégradant fortement les villes dont l'épargne était insuffisante, il est désormais possible de transférer une subvention d'investissement qui est reversée à Bordeaux Métropole et de la retirer de la section de fonctionnement.

- oOo -

Madame le Maire se réjouit de cette adaptation du législateur. Elle ouvre le débat. Personne ne

souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absente (N. Gautier).*

**RAPPORTEUR : Sylvie CESARD-BRUNET**

**Affaire n° 17-003 : ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES DE MISE À DISPOSITION, INSTALLATION, ENTRETIEN, MAINTENANCE ET EXPLOITATION DE MOBILIERS URBAINS D'INFORMATION MUNICIPALE**

La commission s'est réunie pour attribuer ce nouveau marché concernant tous les matériels de communication de la Ville qui étaient vieillissants. Il est proposé de réimplanter 22 planimètres également appelés « sucettes », qui sont des tableaux d'affichages de deux mètres. Ils accueilleront les campagnes des annonceurs de l'attributaire, mais aussi celles de la municipalité. Des panneaux électriques seront implantés dans des lieux stratégiques à trois endroits de la Ville, de même que douze panneaux d'affichage libre. Le marché concerne l'impression et la pose des 24 campagnes, la maintenance du matériel, la pose et la dépose du même matériel. L'attributaire de ce marché est Philippe Vediaud Publicité pour une durée de douze ans. Cette période permet à l'attributaire d'avoir un modèle économique stable. Il est proposé de valider la décision de la commission achats.

- oOo -

Madame le Maire précise que les anciens panneaux électroniques n'étaient pas très performants. Elle a souhaité conserver dans le cahier des charges des panneaux d'affichage libre qui peuvent servir aux associations et aux partis politiques, afin d'éviter l'affichage sauvage, surtout en période électorale. Elle ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absente (N. Gautier).*

**RAPPORTEUR : Sylvie CESARD-BRUNET**

**Affaire n° 17-004 : RÉNOVATION DE LA VACHERIE ET DES ÉCHOPPES – PÉNALITÉS DE RETARD**

Cette délibération vient compléter une précédente délibération. Il s'agit d'un oubli dans la liste des entreprises qui n'étaient pas concernées par les pénalités de retard. Une entreprise avait été oubliée. Il est donc désormais possible de valider cette délibération.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 27 voix pour, 5 abstentions (F. Castaing, L. Sibrac, L. Vergneaud, C. Facione, V. Carpentier) et 1 absente (N. Gautier).*

### **RAPPORTEUR : Pierre LABORDE**

#### **Affaire n° 17-005 : CONSTITUTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ÉLABORATION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX ET D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la compétence Énergie des communes a été transférée à Bordeaux Métropole qui a en charge l'enfouissement des réseaux électriques. Cependant, l'enfouissement des réseaux téléphoniques et de l'éclairage public reste de la compétence des communes. Afin d'éviter une multiplicité d'acteurs, il est conseillé de recourir à une seule entreprise pour procéder à tous ces enfouissements. Bordeaux Métropole propose la constitution d'un groupement de commandes pour tous ces travaux dont les membres seront Bordeaux Métropole et les communes listées. Bordeaux Métropole assurera les fonctions de coordonnateur. La commission d'appels d'offres sera celle du coordonnateur. Les travaux seront exécutés par chaque membre du groupement. Il est proposé d'approuver l'adhésion de la commune à ce groupement de commandes.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absente (N. Gautier).*

### **RAPPORTEUR : Pierre LABORDE**

#### **Affaire n° 17-006 : RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU SDEEG POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES DES ACHATS D'ÉNERGIE**

La commune est adhérente au SDEEG. Le groupement de commandes de l'énergie était un groupement de commandes créé en 2013. Avec la création des nouvelles régions, et en particulier de la Nouvelle Aquitaine, il est nécessaire de reprendre l'acte constitutif de ce groupement de commandes. Il est demandé de confirmer l'adhésion de la commune au groupement de commandes, d'autoriser Madame le Maire à signer cette adhésion et d'autoriser le coordinateur d'énergie à solliciter auprès des gestionnaires de réseau l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absente (N. Gautier).*

### **RAPPORTEUR : Pierre LABORDE**

#### **Affaire n° 17-007 : CONTRAT CO-DÉVELOPPEMENT : CRÉATION D'UNE FICHE ACTION POUR LA RÉALISATION D'UN CARREFOUR GIRATOIRE AVENUE DU 11 NOVEMBRE/RUE DE TUJEAN**

L'entreprise BERKEM occupera les locaux précédemment occupés par LABSO. Les conditions d'accès à l'usine ont été modifiées depuis le départ de LABSO. Il convient donc de permettre le stationnement des camions sur le terrain de l'usine et non sur un terrain public. Par conséquent, l'entrée actuelle de LABSO ne convient pas. Il est proposé de créer un giratoire sur l'Avenue du 11 novembre au niveau de la Rue de Tujean, afin d'ouvrir une voie pour que les camions de livraison puissent pénétrer sur le terrain privé de BERKEM. Il a été proposé à Bordeaux Métropole de modifier une fiche du contrat de co-développement pour un montant identique en reportant la construction de la piste cyclable qui devait aller de la Rue de la Rivière jusqu'à la zone industrielle. Cette construction est provisoirement reportée. Il est proposé d'autoriser Madame le Maire à signer un avenant, sachant que l'entreprise BERKEM prendra en charge la moitié de la construction du giratoire.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Louis VERGNEAUD remarque que ce rond-point est situé à la sortie du lotissement de Tujean. Il est à craindre qu'il devienne un bras de levier pour attirer la circulation souvent bloquée au rond-point des lycées pour aller vers la gare. Il redoute un surcroît de véhicules dans le lotissement de Tujean. De plus, il rappelle que le détournement de Caychac avait été prévu à partir de cette zone.

- Pierre LABORDE explique que le passage par le lotissement existe déjà. Il indique que quatre écluses sur le trajet participent à la diminution de la vitesse, même si la circulation ne décroît pas pour autant. Le giratoire ne changera pas la vie des habitants, car il existe déjà un cédez-le-passage à la sortie du lotissement. Un giratoire ne fera que sécuriser davantage la circulation sur la voie du 11 novembre. Par ailleurs, le détournement de Caychac ne semble plus être d'actualité depuis quelques années.

- Mélanie BÉNARD prend la parole au nom des cyclistes. Elle demande que ce projet de réalisation d'une piste cyclable ne soit pas oublié, car il est important depuis l'arrivée du tram.



Elle rappelle que ce projet est inscrit dans le projet de co-développement depuis 2012.

- Brigitte GUYONNAUD ajoute qu'il convient de ne pas oublier la création des 200 emplois chez FORD et indique que le CCAS reçoit d'ailleurs des demandes de logement des nouveaux embauchés.

- Madame le Maire précise que cette demande émane de FORD qui a besoin d'une seconde entrée pour les camions et pour des raisons de sécurité. Elle confirme la création d'emplois. Cet aménagement public se fait pour une seule entreprise privée et dans le cadre d'une négociation d'un projet urbain partenarial, cette entreprise paye la moitié du rond-point. Cette procédure est récente, mais de plus en plus fréquente. Elle assure que la piste cyclable sera construite. Toutefois, les études ne sont toujours pas réalisées par Bordeaux Métropole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour, 4 abstentions (F. Castaing, L. Sibrac, L. Vergneaud, C. Facione,) et 1 absente (N. Gautier).*

### **RAPPORTEUR : Isabelle MAILLÉ**

#### **Affaire n° 17-008 : DEMANDE DE SUBVENTION À BORDEAUX MÉTROPOLE POUR LA CRÉATION DE L'ESPACE NAUTIQUE ASSOCIATIF DE PADOUENS**

Le projet de création de l'espace nautique de Padouens Nord est inscrit au contrat de co-développement. Il permettra à trois associations de pratiquer leur sport dans de meilleures conditions : le canoë kayak, le triathlon et la plongée sous-marine. Des vestiaires seront créés ainsi que des sanitaires et des locaux de rangement. Il est demandé à Bordeaux Métropole de participer à hauteur de 48,38 % du projet, soit 145 140 euros, sur un budget total de 300 000 euros. Il est proposé de solliciter Bordeaux Métropole sur ce projet.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absente (N. Gautier).*

### **RAPPORTEUR : Isabelle MAILLÉ**

#### **Affaire n° 17-009 : TRANSFERT PARTIEL DE COMPÉTENCE SPORTIVE À BORDEAUX MÉTROPOLE**

Bordeaux Métropole sollicite les communes pour ce transfert partiel de compétence sportive. Il s'agit de soutenir les investissements relatifs aux équipements concernant les clubs professionnels disposant de centres de formation agréés. Deux clubs sont concernés : l'Union Bordeaux-Bègles

(UBB) et le FC Girondins de Bordeaux (FCGB). Conformément aux dispositions, cet accord doit être exprimé par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci. Il est demandé d'autoriser ce transfert partiel de compétence sportive aux soutiens aux investissements de centres de formation et d'entraînements précédemment cités et de charger Madame le Maire de le notifier dans les délais requis par la loi.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absente (N. Gautier).*

### **RAPPORTEUR : Michel BRET**

#### **Affaire n° 17-010 : AUTORISATION DE VENTE ET DE DONS DE DOCUMENTS RETIRÉS DES COLLECTIONS DE LA MÉDIATHÈQUE ASSIA DJEBAR**

Cette délibération permet d'autoriser la vente et les dons de documents retirés des collections de la médiathèque Assia Djebbar. Cette vente se déroulera les vendredi 10 et samedi 11 mars dans les locaux des Colonnes. Il est proposé de vendre ces documents à 1 euro, avec un maximum de 10 documents par personne. Les documents non vendus seront remis à des établissements scolaires, à la RPA ou à des associations humanitaires. Il s'agit de la troisième vente. La précédente vente qui s'est déroulée en 2016 avait été un grand succès. La vente concerne des livres, des CD et des DVD.

- oOo -

Madame le Maire remercie la médiathèque pour la tenue de cette manifestation. Elle ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absente (N. Gautier).*

### **RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT**

#### **Affaire n° 17-011 : AVENANT LOCAL AU DISPOSITIF « ÉCOLE ET CINÉMA »**

Cet avenant entre dans le cadre du dispositif « École et cinéma », coordonné par la Gironde, par l'École du Regard – Cinéma Jean Eustache de Pessac et par les services départementaux de l'Éducation Nationale. L'objectif de ce dispositif est de former l'enfant spectateur à la découverte

active de l'art cinématographique. « L'École et cinéma » prévoit le visionnement d'un film par trimestre. Ces projections sont suivies d'un travail pédagogique avec les enseignants. L'opération concerne cette année près de 65 communes et plus de 6 000 élèves. Depuis plusieurs années, la Ville de Blanquefort œuvre dans la réussite de ce dispositif d'éducation au cinéma et propose la participation au cinéma des Colonnes et la prise en charge sur le budget communal des billets d'entrée.

Pour l'année 2016-2017, quatre nouvelles classes de Blanquefort ont choisi de s'inscrire à ce nouveau dispositif, soit six classes inscrites pour cette année. Près de 200 élèves participeront donc à cette opération. Il convient de signer l'avenant local à la convention triennale « École et cinéma ». Il est demandé d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant local à « l'École et cinéma » pour l'année 2016-2017.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absente (N. Gautier).*

### **RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT**

#### **Affaire n° 17-012 : ADHÉSION À L'ASSOCIATION « INTERLUDE »**

L'association Interlude est une structure de type ludothèque de Bordeaux. Elle se compose aujourd'hui de deux espaces, l'un au lac et l'autre à Bastide. La promotion du jeu de la ludothèque permet d'apporter aux plus jeunes ainsi qu'aux adultes des occasions de développement personnel, des supports d'échanges, contribuant ainsi au mieux-vivre ensemble. Elle favorise également l'accompagnement à la parentalité.

L'association permet d'accéder à une large gamme de jeux, près de 4 000, de la petite enfance à l'enfance. Dans ce cadre de ses actions éducatives, la Ville de Blanquefort développe déjà un axe pédagogique s'appuyant sur cette dominante du jeu. Initier un partenariat avec cette association permettrait aux équipes d'animation de renforcer une pratique par l'accompagnement de professionnels, de renouveler les ressources par la location et la mise à disposition de nouveaux jeux. Afin de pouvoir bénéficier des différents services évoqués, l'adhésion de la Ville à l'association est nécessaire. Le montant de l'adhésion est de 30 euros. Il est demandé d'autoriser Madame le Maire à adhérer à l'association et de verser les cotisations annuelles correspondantes.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Brigitte GUYONNAUD précise que la RPA bénéficie aussi d'Interlude.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absente (N. Gautier).*

**RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT**

**Affaire n° 17-013 : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES ENTRE LA VILLE ET LA CAF DE LA GIRONDE**

La convention territoriale globale vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle se concrétise par la signature d'un accord-cadre politique entre la Caisse d'Allocations Familiales et la commune de Blanquefort pour une durée de quatre ans. La CTG implique une démarche volontariste des partenaires locaux et la CAF pour mener ensemble un projet de développement social territorial. Au-delà d'une collaboration plus étroite, les CTG girondines permettent d'envisager de créer des actions innovantes et expérimentales répondant aux politiques d'action sociales CAF qui ne sont pas finançables dans le droit commun.

Les objectifs de cette CTG sont :

- Identifier les besoins prioritaires sur la commune,
- Partager et analyser le diagnostic territorial,
- Définir, en cohérence avec les orientations générales de la branche, un projet stratégique global sur le territoire,
- Conforter le niveau de l'offre de service existante et renforcer les actions dans les champs d'intervention prioritaires au regard des besoins repérés,
- Permettre de soutenir un projet stratégique global du territoire partagé par la CAF, sans se substituer aux dispositifs existants.

Afin de poursuivre ce partenariat, il est proposé d'autoriser Madame le Maire à signer une nouvelle Convention Territoriale Globale pour une période de quatre ans à compter de sa signature jusqu'au 31 décembre 2020.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Brigitte GUYONNAUD souligne l'importance de cette CTG qui permettra de bénéficier de l'ingénierie sociale de la CAF pour mener à bien l'analyse des besoins sociaux afin de choisir des orientations pertinentes dans le cadre des politiques sociales.

- Madame le Marie explique que, malgré la dénomination très technique de cette CTG, les projets sont nombreux et pourront s'intégrer dans la BS du bilan sur la démocratie participative.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absente (N. Gautier).*

**RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT**

**Affaire n° 17-014 : CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE ET LA MISSION LOCALE BORDEAUX TECHNOWEST**

Cette délibération propose le renouvellement d'une convention. La politique générale d'aide aux associations doit faire l'objet de conventions de partenariat définissant un certain nombre d'objectifs et fixant les moyens et les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville. Compte tenu de l'intérêt de la Ville à soutenir les actions de la Mission Locale Technowest œuvrant à l'insertion de la population des jeunes de 16 à 25 ans, notamment par l'emploi, mais aussi en préservant la qualité du lien social, une nouvelle convention a été élaborée jusqu'au 31 décembre 2017.

Afin de poursuivre ce partenariat, il est proposé d'autoriser Madame le Maire à signer la nouvelle convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Blanquefort et la Mission Locale Technowest, pour une nouvelle période à compter de sa signature jusqu'au 31 décembre 2017.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absente (N. Gautier).*

**RAPPORTEUR Sylvie CÉSARD-BRUNET**

**Affaire n° 17-015 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Cette délibération propose la création d'un poste d'ingénieur à temps complet.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absente (N. Gautier).*

Considérant que l'ordre du jour et les questions orales sont épuisés, Madame le Maire clôt le conseil municipal. Le prochain conseil municipal se déroulera le 3 avril 2017.

**Pour information** : Décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.